

# ÊTRE ÉTUDIANT AVANT ET PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Enquête  
**Conditions de vie 2020**

Observatoire national de la vie étudiante

Sous la direction de  
Feres Belghith, Marie-Paule Couto et Olivier Rey



**Études &  
recherche**

La Documentation  
française

# SOMMAIRE

<b>Préface .....</b>	11
----------------------	----

Monique RONZEAU

<b>Introduction .....</b>	13
---------------------------	----

Feres BELGHITH, Marie-Paule COUTO, Olivier REY

## PARTIE 1

---

<b>Position et parcours dans l'enseignement supérieur.....</b>	21
--	----

### CHAPITRE 1

<b>Les bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur .....</b>	23
--	----

Feres BELGHITH, Théo PATROS

### CHAPITRE 2

<b>Les étudiantes en sciences : minoritaires mais sursélectionnées et sous pression scolaire.....</b>	37
---	----

Christian BROUDER, Beate COLLET, Jeanne GOULPIER, Élise VERLEY

### CHAPITRE 3

<b>Quelle mobilité disciplinaire pour les étudiants qui entrent en I3? .....</b>	53
--	----

Marianne BLANCHARD, Philippe LEMISTRE, Mathieu ROSSIGNOL-BRUNET

### CHAPITRE 4

<b>Les réorientations dans l'enseignement supérieur : profils des étudiants et cohérence des parcours .....</b>	67
---	----

Marie-Paule COUTO

## PARTIE 2

---

<b>Conditions étudiantes et rapports aux études.....</b>	85
--	----

### CHAPITRE 5

<b>Les effets de la crise sanitaire sur les conditions d'étude et de réussite des étudiants de licence .....</b>	87
--	----

Christophe MICHAUT, Tristan POULLAOUEC

### CHAPITRE 6

<b>La transition entre secondaire et supérieur : les étudiants jugent l'environnement social et pédagogique de leur établissement .....</b>	99
---	----

Saeed PAIVANDI

## **CHAPITRE 7**

<b>Logement et études Comment la perception des conditions de logement affecte-t-il le sentiment d'insécurité dans les études ? .....</b>	117
Fanny BUGEJA-BLOCH, Leïla FROUILLOU	

### *Focus sur*

<b>Le logement des étudiants : des modes d'habitat différenciés .....</b>	130
Fanny BUGEJA-BLOCH	

---

## **PARTIE 3**

### **Mesurer la précarité et la détresse psychologique des étudiants ..... 133**

## **CHAPITRE 8**

<b>Qui sont les étudiants vraiment pauvres ? .....</b>	135
Olivier GALLAND	

### *Focus sur*

<b>L'activité rémunérée des étudiants .....</b>	150
Feres BELGHITH	

## **CHAPITRE 9**

<b>La précarité ressentie des étudiants.....</b>	153
Tom CHEVALIER	

## **CHAPITRE 10**

<b>La santé mentale, son importance et sa mesure chez les étudiants dans les enquêtes de l'OVE depuis 2016 .....</b>	167
Quentin FACON-BARILLOT, Lucia ROMO, Camille VANSIMAEYS, Astrid CHEVANCE, Ariel FRAJERMAN, Yannick MORVAN	

## **CHAPITRE 11**

<b>Quels déterminants de la santé mentale des étudiants dans l'enquête conditions de vie 2020 .....</b>	181
Quentin FACON-BARILLOT, Lucia ROMO, Camille VANSIMAEYS, Astrid CHEVANCE, Ariel FRAJERMAN, Yannick MORVAN	

---

## **PARTIE 4**

### **Identification par et relations aux institutions..... 193**

## **CHAPITRE 12**

<b>Les étudiants handicapés dans le supérieur : reconnaissance institutionnelle et choix de recours aux dispositifs de compensation .....</b>	195
Anaëlle MILON	

## **CHAPITRE 13**

<b>Le recours aux soins des étudiants : quelques indicateurs à partir des enquêtes de l'OVE depuis 2016 .....</b>	211
Quentin FACON-BARILLOT, Lucia ROMO, Camille VANSIMAEYS, Astrid CHEVANCE, Ariel FRAJERMAN, Yannick MORVAN	

<b>CHAPITRE 14</b>	
<b>Discriminations et violences racistes dans l'enseignement supérieur : des expériences différencierées selon le sexe et l'origine migratoire des étudiants .....</b>	219
Séverine CHAUVEL, Francine NYAMBEK MEBENGA, Jean-Luc PRIMON	
<b>Focus sur</b>	
<b>Les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur.....</b>	233
Valérie BEAUDOUIN	
<b>PARTIE 5</b>	
<b>Étudier loin de chez soi.....</b>	237
<b>CHAPITRE 15</b>	
<b>Les étudiants ultramarins : profils et conditions de vie avant et pendant le premier confinement .....</b>	239
Hugo BREANT, Céline MONICOLLE, Philippe CORDAZZO, Fanny JEDLICKI	
<b>CHAPITRE 16</b>	
<b>Les mobilités internationales des étudiants français : quelles évolutions ? .....</b>	259
Valérie ERLICH, Jimmy STEF	
<b>CHAPITRE 17</b>	
<b>Projets et perspectives professionnelles des étudiants en mobilité au prisme de la pandémie .....</b>	273
Inès MUÑOZ-BERTRAND, Philippe CORDAZZO	
<b>PARTIE 6</b>	
<b>Étudier mais aussi construire sa vie de jeune adulte .....</b>	285
<b>CHAPITRE 18</b>	
<b>Coupler couple et études : chaque chose en son temps ?.....</b>	287
Christophe GIRAUD, Arnaud REGNIER-LOILIER	
<b>CHAPITRE 19</b>	
<b>Les comportements en lien avec la santé et l'état de santé ressenti des étudiants : une question géographique ? .....</b>	303
Stéphane RICAN, Hélène CHARREIRE, Léa PROST, Myriam BARON	
<b>CHAPITRE 20</b>	
<b>Tous et toutes concernées ? Anxiété et engagements des étudiants et étudiantes face aux enjeux climatiques et environnementaux .....</b>	323
Marianne BLANCHARD, Odile FERRY, Julien GROS, Élise TENRET	

## CHAPITRE 1

---

# LES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Feres BELGHITH**

Directeur de l'Observatoire national de la vie étudiante

**Théo PATROS**

Chargé d'études à l'Observatoire national de la vie étudiante

Avec la massification de l'enseignement supérieur à partir des années 1980, de « nouveaux étudiants » (Erlich, 1998) sont apparus dans le champ des études supérieures. Avec une temporalité décalée, les bacheliers technologiques, puis les bacheliers professionnels, ont ainsi accédé aux études post-baccauréat, modifiant progressivement le champ de l'enseignement supérieur. Duru-Bellat et Kieffer (2008) analysent ce passage comme une transformation et une translation des processus de sélection scolaire : avec la généralisation de l'accès au baccalauréat, la filière du baccalauréat est logiquement devenue un critère de sélection vers l'enseignement supérieur.

Durant les vingt dernières années, une pression démographique constante et les réformes successives de l'accès à l'enseignement supérieur ont contribué à diversifier les formes de la sélection scolaire, dans un contexte de massification croissante de l'enseignement supérieur. Ainsi, la hausse des entrées dans l'enseignement supérieur a été suivie d'une hausse des poursuites d'études après l'obtention d'un premier diplôme du supérieur (Blanchard, Lemistre, 2018), en particulier pour les filières courtes dont l'objectif initial était l'obtention d'un diplôme professionnalisant permettant l'insertion sur le marché du travail (Orange, 2009 ; Merlin, 2021). Ces transformations, accentuées par un accroissement des entrées dans le supérieur à partir de 2017, conséquence d'un boom des naissances dans les années 2000 (Pauron, 2019), et, plus récemment, par un essor de l'enseignement privé (Malfato, 2022) et par l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale (MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, 2022) ont conduit à une hausse croissante des effectifs étudiants : entre 2000 et 2020, les effectifs de l'enseignement supérieur sont ainsi passés de 2 160 000 à 2 894 000 étudiants (MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, 2022).

Dans le même temps, le système d'enseignement supérieur français a connu plusieurs transformations ; autour des années 2000, une volonté de diversification de l'offre universitaire a conduit au développement des universités extra-muros et des filières à vocation professionnelle, qui s'est concrétisé par la création du diplôme de licence professionnelle en 2000 (Benhenda, Dufour, 2015). En 2004, le processus de Bologne, visant à la convergence des systèmes d'enseignement européens, a conduit, en France, à la mise en place du système LMD (licence-master-doctorat), avec l'objectif d'augmenter la part des diplômés dans l'enseignement supérieur (Blanchard, Lemistre, 2018). En 2007, la loi Liberté et responsabilité des universités (LRU), visant à assurer l'autonomie de celles-ci, a renforcé les pouvoirs des présidents d'université. Ces transformations ont progressivement amené les universités à adopter une logique

de résultat (Frouillou, Pin, Van Zanten, 2019), en mettant au centre de la gestion des établissements la question de la réussite des étudiants. Quelques années plus tard, la loi ORE (promulguée en 2018) a profondément modifié l'entrée dans l'enseignement supérieur : visant à « améliorer la réussite des étudiants, quelles que soient leur filière d'origine ou leurs aspirations »<sup>1</sup>, cette loi a instauré un nouveau dispositif d'inscription dans les formations du supérieur (Parcoursup), qui est venu remplacer le dispositif précédent, APB (Admission post-bac), avec comme effet de permettre aux universités de fixer des prérequis à l'entrée en premier cycle.

Ces différentes transformations amènent à s'interroger sur l'essor d'un nouvel âge d'or de la sélection dans l'enseignement supérieur français (Chauvel, Hugré, 2019), hypothèse à laquelle Blanchard et Lemistre répondent par la positive en soulignant le caractère « massifié et ségrégué du système éducatif », la « multiplication des dispositifs de sélection » et l'essor « d'un discours du libre choix faisant peser sur les élèves la responsabilité de leur parcours de formation » (2022, p. 8). Dans ce cadre, l'entrée et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur reste très fortement marqué par la « filiarisation » (Brinbaum, Hugré, Poullaouec, 2018, p. 84), l'accès aux filières les plus prestigieuses restant l'apanage des bacheliers généraux (en 2020, les bacheliers généraux constituent 91 % des effectifs des CPGE mais seulement 18 % des STS [MEN-MESR DEPP, 2021]). Dans ce contexte, ce chapitre abordera la situation des bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur, en particulier à l'université, où leur orientation peut paraître en contradiction avec la vocation initiale de ces baccalauréats, comme préparation rapide à l'entrée dans la vie professionnelle. Comment ces jeunes, *a priori* scolairement et socialement plus éloignés de cet univers (Blöss et Erlich, 2000), s'insèrent-ils et s'adaptent-ils dans ce contexte fortement concurrentiel et sélectif, et quelles expériences ont-ils de l'enseignement supérieur par rapport aux bacheliers généraux ? Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la manière dont les étudiants se répartissent dans l'enseignement supérieur et nous analyserons quelques-unes des caractéristiques socio-économiques et académiques par lesquels les bacheliers technologiques et professionnels se distinguent des bacheliers généraux. Dans un deuxième temps, nous nous interrogerons sur la manière dont se déroulent leurs expériences et conditions d'études à l'université. Nous montrerons que, sur plusieurs aspects, l'expérience de l'enseignement supérieur diffère selon le type de bac possédé. Enfin, dans une dernière partie, nous nous demanderons si la crise sanitaire, dont on sait qu'elle a très fortement modifié les conditions de vie et d'études des étudiants (*OVE Infos*, n° 0 45), a affecté différemment les étudiants selon qu'ils sont titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel<sup>2</sup>.

## D'INÉGALES ORIENTATIONS DANS LE SUPÉRIEUR

La répartition des étudiants dans les différentes filières de l'enseignement supérieur selon le type de bac permet tout d'abord de confirmer une très nette inégalité d'accès selon le prestige et les débouchés de la filière (Brinbaum, Hugré, Poullaouec, 2018 ; Blanchard, Lemistre, 2022 ; MENESR-DEPP, 2022), soulignant l'« homologie entre la

1. Voir présentation de la loi ORE sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-loi-ore-en-bref-49643>

2. L'enquête CDV se prête à cette analyse car bien que les bacheliers technologiques et professionnels représentent une faible proportion d'étudiants (respectivement 13 % et 5 %), le nombre de répondants (60 014 répondants) à l'enquête permet de disposer d'un effectif de 4 071 bacheliers technologiques et 888 bacheliers professionnels pour les deux premiers cycles de l'université. Des effectifs de cette taille permettent ainsi des analyses relativement fines de cette population.

structure des séries de terminale et la structure des filières de l'enseignement supérieur » (Convert, 2003, p. 70). Situés tout en bas de l'échelle des opportunités d'orientation, les bacheliers professionnels sont ceux dont les choix sont les plus restreints (Merlin, 2021), se limitant essentiellement à deux filières : presque la moitié d'entre eux (46 %) sont inscrits en STS<sup>3</sup> (ou ils sont très fortement surreprésentés puisque seulement 6,4 % de l'ensemble des étudiants sont inscrits dans cette filière) et 42 % sont inscrits à l'université. De même, au sein de l'université, ils se concentrent dans deux filières, « lettres-SHS » (54 % contre 31 % de l'ensemble des étudiants d'université) et « droit-économie » (27 %), filières universitaires au sein desquelles ils bénéficient d'un « biais de sélection » qui leur est favorable<sup>4</sup> (Merlin, 2021).

**Tableau 1**

**Répartition des étudiants dans les différentes filières de l'enseignement supérieur selon le type de bac (%)**

	Université	IUT	STS	CPGE	Ingénieurs	Commerce	Culture	Grands établissements
Général	70,5	3,8	1,9	4,3	9,2	7,9	1,5	0,9
Technologique	49,2	15,2	22,0	2,4	4,2	5,4	1,6	0,1
Professionnel	42,2	5,3	46,0	0,2	1,4	3,3	1,4	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>67,9</b>	<b>5,2</b>	<b>6,4</b>	<b>3,4</b>	<b>7,8</b>	<b>7,0</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>

Source : enquête Conditions de vie 2020 (OVE, 2020).

Les bacheliers technologiques bénéficient quant à eux de perspectives un peu plus ouvertes que les bacheliers professionnels. À l'instar de ces derniers, ils sont surreprésentés, bien que dans des proportions moindres, en STS (22 %) et ils s'orientent massivement à l'université (49,2 %). Mais ils bénéficient surtout d'une entrée privilégiée en IUT, où ils sont proportionnellement trois fois plus nombreux que l'ensemble des étudiants (15,2 % contre 5,2 %). De ce point de vue, les bacheliers technologiques tirent leur épingle du jeu en s'orientant, pour une partie d'entre eux, vers les filières prestigieuses de l'enseignement court professionnalisant. Ces orientations ont été favorisées, depuis 2016, par la fixation de quotas par les recteurs pour l'accès aux IUT, quotas qui ont pour origine la « conviction d'une mauvaise orientation » des bacheliers technologiques et professionnels dans le supérieur et qui peuvent être analysés comme participant à « prolonger et instituer une segmentation des orientations post-bac » (Bodin, Orange, 2015, p. 219).

Si les bacheliers professionnels et les bacheliers technologiques s'opposent par l'accès à certaines filières présentant un relatif prestige, les bacheliers généraux s'opposent aux deux premiers par un accès totalement ouvert à l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur. S'ils s'orientent majoritairement à l'université (70,5 %) (préférentiellement vers la filière correspondant à la série du bac possédé), ils sont surtout surreprésentés dans les filières les plus valorisées (CPGE, ingénieur, commerce), au sein desquelles les autres bacheliers sont systématiquement sous-représentés.

3. Depuis 2013, des quotas ont été mis en place par les politiques publiques, avec comme objectif d'orienter préférentiellement les bacheliers professionnels vers les STS (Merlin, 2021).

4. Dans ces filières, « les bacheliers technologiques et professionnels ont davantage de chances que les bacheliers généraux d'être admis, alors qu'ils ont moins de chances que ces derniers d'y avoir candidaté » (Merlin, 2021, p. 150).

# DES ORIENTATIONS INITIALES CONTRARIÉES

Une des caractéristiques spécifiques des orientations des bacheliers professionnels et technologiques est qu'elles sont plus souvent marquées par la contrainte, dans le sens d'un « choix contrarié »<sup>5</sup> (Rossignol-Brunet, 2021) du fait de l'impossibilité d'accéder à la formation initialement souhaitée. Avant de comparer plus précisément la situation des étudiants sous l'angle du choix contrarié, nous pouvons constater que, de manière générale, l'investissement studieux est systématiquement plus important lorsque la filière d'études obtenue constituait le premier choix (le choix le plus souhaité) des étudiants : quelle que soit la filière universitaire, lorsque les étudiants déclarent avoir souhaité initialement entrer dans une autre formation que celle dans laquelle ils sont inscrits, le temps consacré au travail personnel, ou le temps hebdomadaire moyen consacré à la lecture pour les études, est systématiquement inférieur à celui des étudiants dont l'orientation correspond au choix souhaité. Ce premier constat fait, nous pouvons observer que 25,9 % des bacheliers professionnels et 26,4 % des bacheliers technologiques à l'université déclarent ne pas avoir obtenu leur premier choix de formation lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur, contre seulement 17 % des bacheliers généraux. Quand ils déclarent ne pas avoir obtenu leur premier choix, 46,9 % des bacheliers professionnels et 48 % des bacheliers technologiques ont initialement souhaité un autre type de formation (40 % des bacheliers généraux<sup>6</sup>), avec un choix essentiellement centré sur un BTS pour les bacheliers professionnels (deux tiers d'entre eux), un choix concentré sur un IUT ou un BTS pour les bacheliers technologiques et un choix ouvert à l'ensemble des formations pour les bacheliers généraux.

## UNE HIÉRARCHIE DES TYPES DE BACS DÉPENDANTE DES CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS

Reflétant la hiérarchie des types de baccalauréats, le profil socio-académique des bacheliers technologiques et professionnels se distingue de celui des bacheliers généraux : les étudiants d'origine sociale populaire sont surreprésentés au sein des bacheliers technologiques (49 %) et surtout au sein des bacheliers professionnels (59,7 %). En effet, comme le souligne Erlich (1998), les baccalauréats technologiques et professionnels ont permis l'accès des classes populaires au baccalauréat et aux études supérieures. À l'opposé, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont légèrement surreprésentés parmi les titulaires d'un bac général (34,8 %) et très nettement sous-représentés parmi les possesseurs d'un baccalauréat technologique (16,3 %) et surtout parmi les possesseurs d'un baccalauréat professionnel (8,3 %).

5. Nous reprenons ici les termes de « choix ou orientation contrarié » proposé par Mathieu Rossignol-Brunet pour caractériser les étudiants recalés d'une ou plusieurs formations en remplacement des formules « choix ou orientation par défaut », qui sous-entendent que la formation ne correspond pas aux attentes de l'étudiant.

6. Lorsqu'ils indiquent ne pas avoir obtenu le choix initialement souhaité, 32 % des bacheliers mentionnent qu'ils souhaitaient la même discipline dans un autre établissement, ce qui n'est le cas que de 23 % des bacheliers technologiques et 20 % des bacheliers généraux.

**Tableau 2**  
**Caractéristiques socio-économiques et académiques selon le type de bac (%)**

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Ensemble
<b>Profession des parents*</b>				
Agriculteurs exploitants	2,0	2,1	1,8	2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	11,8	11,5	12,2	11,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34,8	16,3	8,3	30,8
Professions intermédiaires	21,5	21,1	17,9	21,2
Employés	14,3	20,1	22,6	16,1
Ouvriers	15,7	28,9	37,1	18,0
<b>Revenu des parents</b>				
0 – 1 500 €	7,3	10,9	17,9	11,9
1 500 – 2 500 €	13,5	22,2	30,9	15,8
2 500 – 3 500 €	21,9	28,9	28,2	22,2
3 500 – 5 000 €	27,4	26,9	16,9	25,4
5 000 – 7 000 €	16,3	7,2	4,4	13,7
Plus de 7 000 €	13,6	3,9	1,7	11,2
<b>Niveau d'études des parents</b>				
Fin d'études primaires ou avant	5,8	10,6	13,0	7,1
Études secondaires niveau BEPC	7,7	10,3	11,0	8,3
Études techniques niveau CAP/BEP	20,1	32,7	34,0	21,2
Études secondaires niveau baccalauréat	12,0	15,1	19,6	12,9
Études professionnelles post-baccalauréat	14,2	11,7	10,3	13,5
Études de l'enseignement supérieur	40,2	19,7	12,0	37,0
<b>Origine migratoire</b>				
Deux parents immigrés	5,4	8,1	7,6	5,5
Un parent immigré	7,3	6,6	5,2	6,6
Sans ascendance migratoire	66,4	63,1	60,3	59,9
Autres situations	20,9	22,2	26,9	28,1
<b>Bourse</b>				
Non-boursier	64,1	51,5	46,2	64,2
Boursier	35,9	48,5	53,9	35,8
<b>Âge au bac</b>				
Bac en avance	8,7	3,0	3,1	8,1
Bac à l'heure	75,9	61,3	42,2	68,1
Bac en retard	15,4	35,7	54,8	23,8
<b>Mention au bac</b>				
Pas de mention ou passable	28,4	36,1	28,9	28,6
Assez bien	27,2	35,9	39,1	27,9
Bien	23,6	21,3	24,7	24,2
Très bien	20,8	6,7	7,3	19,4

Source : enquête Conditions de vie 2020 (OVE, 2020).

Confirmant les différences observées selon l'origine sociale des parents, les revenus des parents des titulaires de baccalauréats technologiques et professionnels sont aussi plus faibles que ceux des parents des titulaires d'un baccalauréat général : 60 % des parents d'étudiants titulaires d'un bac technologique et 77 % des parents d'étudiants titulaires d'un bac professionnel ont des revenus égaux ou inférieurs à 3 500 euros mensuels, tandis que 57,3 % des parents d'étudiants titulaires d'un bac général ont des revenus supérieurs à 3 500 euros mensuels. De la même façon, les étudiants boursiers sont proportionnellement plus nombreux parmi les titulaires d'un bac professionnel (53,9 %) ou technologique (48,5 %) par rapport aux étudiants titulaires d'un baccalauréat général (35,9 %). Dans une moindre mesure, les bacheliers technologiques et professionnels se distinguent également des bacheliers généraux par leurs origines migratoires : alors que les étudiants ayant deux parents immigrés représentent 5,5 % de l'ensemble de la population, ils sont 7,6 % parmi les bacheliers professionnels et 8,1 % parmi les bacheliers technologiques, contre 5,4 % parmi les bacheliers généraux.

En ce qui concerne le niveau d'études des parents, on retrouve la même inégale distribution à l'avantage des bacheliers généraux. Ainsi, les étudiants dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement deux fois moins nombreux parmi les titulaires d'un bac technologique et trois fois moins nombreux parmi les titulaires d'un bac professionnel par rapport aux étudiants titulaires d'un baccalauréat général.

La linéarité du parcours scolaire antérieur suit la même répartition selon le baccalauréat possédé : un peu plus d'un tiers des bacheliers technologiques et un peu plus de la moitié des bacheliers professionnels ont obtenu leur bac en retard, alors que ce n'est le cas que de 15 % des bacheliers généraux. Ces derniers sont également presque trois fois plus nombreux à avoir obtenu leur baccalauréat avec une mention très bien (20,8 % contre 6,7 % des bacheliers technologiques et 7,3 % des bacheliers professionnels).

## UN RAPPORT AUX ÉTUDES DIFFÉRENCIÉ SELON LE TYPE DE BACCALAURÉAT<sup>7</sup>

La proximité sociale et scolaire à l'univers de l'enseignement supérieur est un élément déterminant du déroulement des études. Le parcours scolaire antérieur est révélateur de formes de socialisation scolaire différencierées selon le type de bac. L'acquisition d'une plus ou moins grande autonomie dans le rapport au travail, fondamental dans le processus d'apprentissage, prépare différemment les étudiants aux conditions d'études et de travail dans l'enseignement supérieur. De ce point de vue, les possesseurs d'un baccalauréat technologique ou professionnel, du fait de leur cursus scolaire antérieur<sup>8</sup> et des rapports à l'enseignement qu'ils ont développés, sont les moins préparés à affronter les nécessités et les exigences propres à l'enseignement supérieur (Beaud, 2002 ; Masy, 2016 ; Merlin, 2021). Ces rapports différencierés au travail jouent évidemment au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

7. Le type de baccalauréat dépendant lui-même de l'origine sociale, il y a nécessairement une intrication des effets de la socialisation familiale (origine sociale) et de la socialisation scolaire (type de bac).

8. Brinbaum, Hugrée et Poullaouec (2018) soulignent que bien en deçà du bac, les difficultés d'apprentissage non surmontées en primaire ont des conséquences durables et cumulatives qui se retrouvent dans les évaluations à l'entrée en sixième et persistent jusqu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

## CHAPITRE 4

---

# LES RÉORIENTATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PROFILS DES ÉTUDIANTS ET COHÉRENCE DES PARCOURS

**Marie-Paule COUTO**

Maîtresse de conférences en sociologie, Université Paris 8  
Vincennes-Saint-Denis, Cresppa-CSU  
Chargée de mission d'études et de recherche  
à l'Observatoire national de la vie étudiante

Le présent chapitre s'intéresse aux réorientations dans l'enseignement supérieur dans un contexte d'intérêt croissant des pouvoirs publics pour ce type de parcours. Le modèle des parcours d'étude linéaires (correspondant à plusieurs années successives au sein d'une même formation) serait en train de laisser place à une « nouvelle norme » de trajectoire étudiante, marquée par des ruptures et des changements de cursus (IGÉSR, 2020, p. 7). Ce constat est à mettre en relation avec les transformations récentes des « guichets » de l'enseignement supérieur qui ont contribué à rendre visibles des parcours jusqu'alors ignorés. Auparavant exclus de la procédure nationale d'affectation à l'enseignement supérieur (réservée aux seuls lycéens)<sup>1</sup>, les candidats à la réorientation doivent désormais s'inscrire sur le portail Parcoursup. Mis en œuvre en 2018, ce dernier vise à rationaliser les flux de bacheliers vers les formations post-bacs dans un contexte de pression démographique. Le rapport annuel du Comité éthique et scientifique de Parcoursup précise que « les statistiques et données sur Parcoursup ont souligné l'importance de populations mal connues mais en nombre significatif : étudiants en réorientation et étudiants en reprise d'études. Les origines de ces candidats, leurs trajectoires, leurs motivations pourraient faire l'objet d'une attention particulière » (2020, p. 36).

Si les réorientations préoccupent les autorités, c'est qu'elles contreviennent à la logique gestionnaire des réformes. La Cour des comptes s'inquiète en effet de la hausse des réorientations en raison de leur coût alors que la loi « Orientation et réussite des étudiants » cherchait précisément à en réduire le nombre (Cour des comptes, 2020). Les bifurcations restent effectivement associées à des représentations négatives : elles seraient le résultat d'un défaut d'orientation au sens d'un désajustement entre le niveau scolaire des lycéens et leur choix de formation post-bac, ou seraient liées à l'absence de projet professionnel précis. D'après Romuald Bodin et Mathias Millet, le paradigme de l'« échec » – qui s'est imposé depuis la seconde explosion scolaire – induit en effet « une lecture en négatif (dans les deux sens du terme) des trajectoires étudiantes qui

---

1. Avant 2014, les candidats souhaitant se réinscrire en première année devaient s'adresser directement aux établissements. À partir de 2014, ils sont autorisés à faire usage du portail national Admission Post-Bac, mais leurs candidatures font encore l'objet d'un traitement particulier. À compter de janvier 2017, il est annoncé que leurs candidatures seraient désormais considérées comme celles des nouveaux bacheliers, mais en maintenant des procédures dérogatoires pour les réorientations internes aux établissements. Votée en 2018, la loi orientation et réussite des étudiants unifie le système d'affectation en imposant aux formations de classer l'ensemble des dossiers, ceux des néo-bacheliers comme des étudiants en réorientation.

ont pour tort de ne pas être linéaires, et sont de fait perçues en termes de manque, de défaillance et/ou de dysfonctionnement» (Bodin et Millet, 2011a, p. 230). Nicolas Charles évoque aussi la « conception française très normée de l'organisation des parcours d'études » (2016, p. 263).

Les mécanismes à l'œuvre dans les réorientations sont mal connus des sciences sociales. Les intérêts des chercheurs ont longtemps fait écho à ceux à des pouvoirs publics en centrant leurs travaux sur l'abandon en premier cycle (Beaupère *et al.*, 2007 ; Beaupère et Boudesseul, 2009). Or, les taux d'évaporation en premier cycle agrègent des situations disparates, parmi lesquelles les bifurcations (Bodin et Millet, 2011b). La rareté des travaux portant spécifiquement sur les réorientations tient aussi aux données disponibles localement. Ces dernières ne permettent que rarement de saisir le devenir des étudiants après leur passage dans un établissement ou de décrire finement les parcours post-bac lorsque les étudiants s'inscrivent dans une nouvelle formation.

À l'échelle nationale, trois sources permettent de traiter le sujet, mais seule l'enquête CDV de l'Observatoire national de la vie étudiante offre d'articuler précisément les propriétés sociales et scolaires des étudiants, la manière dont ils ont construit leurs orientations post-bac, leurs premières expériences de l'enseignement supérieur ainsi que leurs conditions de vie<sup>2</sup>. Nous la mobiliserons ici afin de rendre intelligibles les profils et parcours des étudiants en réorientation. Pour y parvenir, nous adapterons à cet objet d'étude la méthode utilisée par Joanie Cayouette-Remblière pour saisir l'hétérogénéité des classes populaires et le devenir scolaire de leurs enfants (2015). Il s'agira donc dans ce chapitre de construire un espace des étudiants en réorientation à l'aide d'une analyse factorielle et, dans un deuxième temps, d'élaborer une typologie des étudiants réorientés à partir d'une classification ascendante hiérarchique. Cette méthode consiste à regrouper les individus qui se ressemblent au sein de classes homogènes sans préjuger à l'avance de leur proximité. Elle constitue ainsi un outil précieux pour se défaire de certaines prénotions et permettra ainsi de déconstruire la figure, souvent relayée, de l'étudiant mal orienté ou désorienté à l'entrée du supérieur.

## L'ESPACE DES ÉTUDIANTS EN RÉORIENTATION

À partir des données de l'enquête CDV, il est possible de construire un espace des étudiants en réorientation sur le champ restreint des inscrits en première année à l'université, en institut universitaire de technologie (IUT), en section de techniciens supérieurs (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) en 2018 (encadré 1). Parmi ces premières années, les étudiants qui avaient engagé un cursus dans une autre discipline auparavant représentent 18 % des inscrits<sup>3</sup>. Pour dessiner cet espace des réorientés, nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples (ACM), dont nous commentons ici les trois premiers axes en tant qu'ils expliquent les principales oppositions entre 36 modalités dichotomiques traitées en variables actives.

2. Les données administratives du Système d'information et d'études statistiques (SIES) permettent de suivre le parcours des étudiants lorsque leur identification individuelle (INE) est stable, mais pas de les articuler à leurs conditions de vie. Le panel des bacheliers permet davantage de le faire, mais les thématiques abordées restent limitées.

3. Cette estimation est cohérente avec les ordres de grandeur présentés par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et par la Cour des comptes sur des champs comparables.

## **Encadré 1 : précautions méthodologiques concernant le choix de la première année de licence comme niveau d'analyse**

Analyser les profils et parcours des étudiants en réorientation pose un problème de définition et d'identification de la population visée. Le présent travail porte sur les étudiants inscrits en première année en 2018 (à l'université, en IUT, STS ou CPGE) alors qu'ils avaient déjà engagé (ou suivi jusqu'à son terme) un cursus dans une autre discipline avant cela. Explicitons ici les raisons de ce champ et de la définition retenue des réorientations en lien avec les intérêts de la recherche, les matériaux (autres que les données de l'OVE) à notre disposition et les limites et les forces de l'enquête CDV.

Les changements de cursus qui donnent lieu à des équivalences pour les années déjà validées dans l'enseignement supérieur sont relativement valorisés par rapport à ceux qui se traduisent par un retour à un même niveau ou à niveau inférieur (IGÉSR, 2021). Les premiers suivent en effet une logique *cursive*<sup>4</sup>, conforme aux normes comptables de la Cour des comptes, contrairement au second sur lesquels nous centrerons l'analyse. En outre, l'attention des pouvoirs publics se focalise sur les niveaux où la pression démographique est la plus forte, à savoir en première année. Cette pression démographique tient à l'augmentation, d'une part, du nombre de lycéens et, d'autre part, à celle des candidats scolarisés dans l'enseignement supérieur ou « non-scolarisés » au moment de formuler des vœux sur le portail Parcoursup. Dans le cadre d'une enquête localisée (à partir de données administratives extraites du Parcoursup et d'entretiens réalisés auprès d'étudiants admis en 2018 dans une université francilienne), nous avons observé que la frontière était poreuse entre les deux derniers groupes : l'année d'obtention du bac diffère peu entre les deux profils (2016 pour les uns, 2015 pour les autres), les personnes non-scolarisées ayant interrompu leurs études peu de temps auparavant. Ce constat nous invite à maintenir les « non-scolarisés » dans le champ des réorientés dès lors qu'ils ont déjà été inscrits dans une formation post-bac. Précisons que les étudiants titulaires d'un baccalauréat étranger ont été exclus du champ dans la mesure où leurs modalités d'orientation et d'admission dans l'enseignement supérieur français diffèrent.

L'identification des bifurcations nécessite par ailleurs d'être attentif à la manière dont les enquêtés ont pu renseigner leurs inscriptions successives. Dans l'enquête de l'OVE, les étudiants devaient remplir un tableau rétrospectif comprenant le « niveau », le « type d'établissement » (université, IUT, CPGE, STS, école d'ingénieurs, de commerce et de la culture), la « discipline ou spécialité principale » et le « bilan aux examens » pour chaque année passée dans l'enseignement supérieur de 2018 à 2015 et, si elle était antérieure à 2015, au moment de leur première inscription dans l'enseignement supérieur. Le menu déroulant pour les disciplines ou spécialités comptait 295 postes, dont trois seulement pour les IUT (secondaire, tertiaire et autres) ou les STS (industrielle, service, autres)<sup>5</sup>. Les mobilités disciplinaires que nous parvenons à identifier (entendues comme un changement de poste dans cette grille) tendent donc à minimiser les déplacements au sein du segment professionnelisant de l'enseignement supérieur et à surestimer certaines mobilités à l'université. Mais, en nous focalisant sur les changements de libellé qui s'accompagnent d'un retour en première année, nous limitons ce biais. De plus, on peut estimer que si les répondants ont choisi successivement deux libellés différents, c'est que cette différence faisait sens à leurs yeux. Cela constitue un atout de l'enquête CDV à la croisée des nomenclatures institutionnelles et de la perception qu'en ont les étudiants. Notons qu'un traitement spécifique a été appliqué aux étudiants qui ont débuté leur cursus par une première année commune aux études de santé (PACES) afin de ne pas considérer leur spécialisation (en « Pharmacie », « Dentaire », etc.) comme un changement de voie.

4. Le système européen (appliqué à l'échelle nationale) autorise les étudiants à changer de cursus en capitalisant les enseignements validés dans une autre formation sous la forme d'ECTS (pour *European Credit Transfer and Accumulation System*). Les étudiants qui capitalisent 120 ECTS (soit deux années en CPGE, STS ou IUT par exemple) peuvent s'inscrire en licence 3 après examen de leur dossier par une commission pédagogique. L'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) ne comptabilise pas ce type de parcours parmi les réorientations.

5. Les étudiants ont été interrogés selon d'autres modalités (en dehors du tableau rétrospectif et avec une autre grille disciplinaire) pour l'année universitaire 2019-2020, en cours au moment de l'enquête et pour laquelle nous ne disposons donc pas du bilan aux examens.

Parmi les inscrits en première année en 2018, 1 109 étudiants ayant connu une ou des bifurcations au cours de leur parcours ont ainsi été identifiés. Les bifurcations sont majoritairement intervenues à la rentrée 2018 précisément (dans 89 % des cas) et après un an seulement passé dans l'enseignement supérieur pour les deux tiers des réorientés (avec comme exemple de parcours un étudiant inscrit en première année de CPGE scientifique en 2017-2018 et en L1 de physique à la rentrée suivante). Les réorientations peuvent aussi intervenir après une interruption d'études (dans 16 % des cas) ou être consécutives à un redoublement (pour 11 % des réorientés dont, par exemple, une enquêtée CDV qui s'est dirigée vers une L1 d'administration économique et sociale après avoir doublé sa première année de droit). D'autres étudiants (5 %) débutent un nouveau cursus après plusieurs années validées dans l'enseignement supérieur (c'est le cas d'un élève inscrit, en 2018, en L1 de biologie après un cursus dans une école d'art)<sup>6</sup>.

Les informations sur lesquelles nous nous appuyons renvoient à la proximité des familles à l'enseignement supérieur français, saisie à travers le niveau de diplôme des parents, leur nationalité ou origine migratoire<sup>7</sup> et leur profession et catégorie socioprofessionnelle (au sens de la « PCS Ménage » de l'Insee<sup>8</sup>). Est considéré également le capital scolaire initial des étudiants via le type de baccalauréat et la mention obtenue. Le déroulement de la transition post-bac est intégré à l'aide de la question relative aux raisons qui ont amené les étudiants à rejoindre leur première formation d'inscription. Outre « l'intérêt pour la discipline », « un projet professionnel précis » et d'autres sources de motivation, cette question permet d'identifier les étudiants qui « ne savaient pas quoi faire » ou qui n'ont pas été admis dans la formation de leur choix. Les aspirations des élèves en termes de niveau de formation sont également intégrées comme variables et contribuent donc à la construction de cet espace. Enfin, l'analyse inclut les premières expériences de l'enseignement supérieur sous la forme des résultats aux examens à l'issue de l'année post-bac. La filière d'inscription, qui distingue type d'établissement (IUT, STS, CPGE) et, au sein des universités, les secteurs disciplinaires (santé, sciences, LSHS, etc.), est projetée sur l'espace en tant que variable supplémentaire. Nous avons choisi de faire apparaître sur le graphique certaines licences dites « sous tensions », car plébiscitées par les étudiants (à savoir le droit, la psychologie et les licences de STAPS). Les plans factoriels issus du croisement des trois axes de l'ACM permettent de rendre compte des articulations les plus récurrentes en rapprochant les caractéristiques les plus fréquemment réunies pour un même étudiant et en éloignant celles dont la combinaison est plus rare (graphiques 1 et 2).

6. L'analyse inclut les étudiants qui débutent un nouveau cursus à l'université, en IUT, STS ou CPGE après un passage dans une école, mais exclut ceux qui intègrent une école en 2018 après des années propédeutiques.

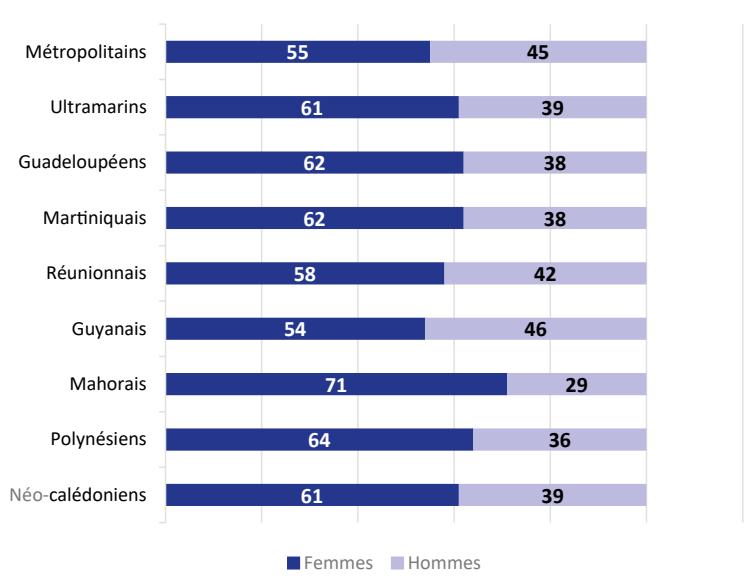
7. Dans l'analyse, les familles désignées sous l'intitulé « Parents immigrés » renvoient aux ménages composés d'un parent au moins né étranger et résidant en France ; les « parents étrangers » sont ceux qui ne disposent pas de la nationalité française et qui résident au moment de l'enquête à l'étranger. Ces familles constituent une population potentiellement moins familière encore du système éducatif français.

8. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4506075?sommaire=4504425#titre-bloc-9>. Voir aussi l'article de Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière dans la revue Économie et statistique (2022).

## Une féminisation plus importante

Comme c'est le cas depuis plusieurs décennies, les femmes sont majoritaires parmi les étudiants français (55 %). Dans les DROM-COM, comme en métropole, cette nette surreprésentation des étudiantes s'inscrit dans une double logique : les jeunes femmes obtiennent de meilleurs résultats scolaires et ont une plus grande propension à poursuivre des études supérieures après le baccalauréat. Pour autant, elles se retrouvent plus souvent inscrites dans les cursus dominés au sein de l'espace social de l'enseignement supérieur (Convert, 2010). Ainsi, on retrouve davantage de femmes dans les filières de sciences humaines et sociales qu'en sciences (près de 70 % de femmes dans les cursus de lettres, contre à peine 30 % dans les formations d'ingénieurs, par exemple)<sup>4</sup>. Cette féminisation générale (graphique 1) est encore plus marquée chez les ultramarins (61 %), à l'exception de la Guyane.

**Graphique 1**  
**Répartition entre les étudiantes et les étudiants (%)**



Source : enquête *Conditions de vie 2020* (OVE, 2020).

## Un recrutement social plus populaire

La composition sociale de la population étudiante diffère entre la métropole et les territoires ultramarins (tableau 3). Chez les métropolitains, les enfants de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires sont les plus représentés dans l'enseignement supérieur, et constituent à eux seuls près de la moitié des effectifs (48 %). En miroir, chez les étudiants ultramarins, ce sont les enfants d'employés (20 %), d'ouvriers (18 %) et de professions intermédiaires (18 %) qui sont les plus présents. Ainsi, les enfants de cadres constituent le premier groupe socioprofessionnel chez les étudiants métropolitains, avec plus du quart des effectifs (28 %), alors qu'ils ne représentent que 14 % des étudiants ultramarins. Chez les étudiants ultramarins, ce sont les enfants d'employés qui sont les plus surreprésentés (20 %), alors qu'ils ne

4. Sur la plus ou moins grande féminisation des cursus, voir les données du MESRI (Schuhl, 2021, p. 5).

sont que 14 % en métropole. Pour autant, si on compare le pourcentage d'étudiants d'origine populaire et moyenne à la population active ultramarine, ils apparaissent sous-représentés, tandis que les enfants de cadres ultramarins sont quant à eux sur-représentés<sup>5</sup>, à l'exception des Guyanais et Mahorais. Il s'agit des deux départements dans lesquels le taux de pauvreté concerne la majeure partie de la population (53 % et 77 % en 2019) : plus d'un quart des étudiants ne répond pas à cette question sur la profession des parents. On y observe toutefois une sous-représentation des enfants d'ouvriers encore plus marquée qu'en métropole (- 3 à 4 points) et surtout une très forte sous-représentation des enfants de cadres (- 5 à 8 points).

**Tableau 3**  
**Part des catégories socioprofessionnelle parentales**  
**dans la population étudiante (%)**

	Ouvriers		Employés		Professions intermédiaires			Cadres
	CSP des parents	Population active	CSP des parents	Population active	CSP des parents	Population active	CSP des parents	Population active
Métropole	17	19,2	14	25,8	20	26	28	20,4
Guadeloupe	19	16,6	23	33,8	19	25,1	13	11,6
Martinique	19	18,5	21	34,4	19	25,2	12	11,8
La Réunion	19	18,5	21	34,5	18	25,6	14	11,7
Guyane	16	20,3	15	30,4	18	26,3	8,5	13,4
Mayotte	15	18	17	33	13	27,2	3,3	11,5
Polynésie	18	24,5	18	32,9	20	16,8	25	8,6

Sources : enquête Conditions de vie 2020 (parents des étudiants) et données de l'INSEE (population active).

**Lecture :** 17 % des étudiants métropolitains interrogés par l'OVE ont des parents ouvriers, alors que la part des ouvriers dans le nombre d'emplois en France métropolitaine est de 19,2 % (d'après les données du dernier recensement du territoire).

Ces logiques se retrouvent également lorsque l'on observe les revenus mensuels des parents. Les étudiants ultramarins sont plus nombreux à déclarer de bas revenus parentaux (inférieurs à 2 000 euros), mais sont systématiquement moins représentés que chez les étudiants métropolitains au-delà de cette somme (graphique 2). Seule la Polynésie française fait exception à la règle, puisqu'au-delà de 5 000 euros mensuels, la situation est souvent proche de celle de la métropole, voire meilleure.

Le plus faible niveau d'études des parents est un autre indicateur de ce recrutement social plus populaire. Ainsi, les étudiants ultramarins ont plus souvent des parents qui ont arrêté leur scolarité avant le baccalauréat, au cours de l'enseignement primaire ou secondaire (graphique 3). La part de parents qui n'ont connu que l'école primaire est particulièrement élevée chez les étudiants polynésiens (20 %), guyanais (24 %) et surtout mahorais (47 %). La proportion de parents ayant effectué des études supérieures se montre également bien plus faible chez les étudiants ultramarins que chez les métropolitains (30 % contre 47 %). Si la différence est cette fois moins marquée chez les étudiants polynésiens (38 %), elle reste très nette pour les Guyanais (27 %) et les Mahorais (9,5 %).

5. À noter l'exception de la Polynésie française, où les étudiants, enfants de cadres, sont 2,9 fois plus représentés que leurs parents dans la population active, ce qui témoigne d'une sur-sélection de ces derniers.